



Retourner Les Soumissions à:
Return Bids to :

Ressources naturelles Canada
raymond.thai@canada.ca

**Demande de proposition (DDP)
Request for Proposal (RFP)**

Proposition à: Ressources Naturelles Canada
Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Proposal To: Natural Resources Canada
We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Commentaires - Comments

Bureau de distribution - Issuing Office

Direction de la gestion des finances et de
l'approvisionnement
Ressources naturelles Canada
580 rue Booth, 5^{ème} étage
Ottawa, Ontario
K1A 0E4

Title – Sujet	
Sommaire des Activités du Bureau Géoscientifique Canada-Nunavut (BGCN)	
Solicitation No. – No de l'invitation NRCan - 5000046901	Date 17 Octobre 2019
Requisition Reference No. - N° de la demande 5000046901	Amendment No. – Modification No. 001
Solicitation Closes – L'invitation prend fin at – à 02:00 PM (heure avancée de l'Est (HAE)) on – le 22 novembre 2019	
Address Enquiries to: - Adresse toutes questions à: raymond.thai@canada.ca	
Telephone No. – No de telephone (343) 543-7427	
Destination – of Goods and Services: Destination – des biens et services: CP 2319 1106, Inuksugait Plaza, 1-106H Iqaluit (NU) X0A 0H0	
Security – Sécurité Cette demande ne comporte pas d'exigence de sécurité.	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur Telephone No.:- No. de téléphone: Facsimile No.: - No. de télécopieur:	
Name and Title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
_____ Signature	_____ Date



La modification 01 de la **DP 5000046901** vise à modifier les critères d'évaluation de l'annexe 1, ainsi qu'à répondre aux **questions 1 et 2**, et elle est donc modifiée comme suit :

À

Annexe 1 - Critères d'évaluation

SUPPRIMER : Dans son intégralité

INSCRIRE :

PIÈCE JOINTE 1 - CRITÈRES D'ÉVALUATION

Il est conseillé aux soumissionnaires de traiter les critères dans leur ordre de présentation, et de manière suffisamment approfondie pour permettre une évaluation complète. L'évaluation de RNCan s'effectuera exclusivement à partir des renseignements donnés dans la proposition. RNCan pourra confirmer des renseignements auprès des soumissionnaires ou leur demander des éclaircissements.

La seule mention d'une expérience sans renseignements à l'appui pour décrire les responsabilités, les fonctions et la pertinence à l'égard du critère ne sera pas réputée démontrer le respect du critère aux fins de cette évaluation.

Le soumissionnaire devrait donner des détails complets sur l'endroit, la période (mois et année) et les modalités (quelles activités ou responsabilités) d'acquisition des compétences et de l'expérience indiquées. L'expérience acquise pendant les études n'est pas réputée faire partie de l'expérience professionnelle. Pour tous les critères d'expérience professionnelle, il doit s'agir d'une expérience acquise dans un véritable environnement de travail, plutôt que dans un contexte éducatif. Les périodes de stage sont réputées constituer une expérience professionnelle, en autant qu'elles se rapportent aux services requis.

1. CRITÈRES TECHNIQUES

1.1 CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

Les critères obligatoires ci-après s'évaluent selon une simple cote « réussite » ou « échec ». Une proposition qui ne satisfait pas aux critères obligatoires sera jugée non conforme.

Critère	Critères obligatoires	Réussite /échec
01	<p>Le soumissionnaire <u>doit avoir</u> au moins cinq (5) années d'expérience en édition et en publication de volumes géoscientifiques canadiens similaires qui se spécialisent dans les sujets suivants, tels que la géologie du substratum rocheux et/ou la géologie des formations superficielles et/ou la géophysique et/ou la géochimie et/ou la géochronologie et/ou la sédimentologie et/ou le pergélisol.</p> <p>Les soumissionnaires doivent fournir trois (3) exemples de projets détaillés. TOUS les projets doivent avoir été réalisés dans un contexte canadien.</p> <p>Note : Veuillez consulter l'exigence cotée 1 pour plus de détails sur la façon dont ces projets seront évalués.</p>	



O2	Les rédacteurs proposés <u>doivent</u> avoir au moins un B.Sc. en géosciences. <ul style="list-style-type: none">• Une preuve de qualifications <u>doit</u> être fournie sur demande.	
O3	Le soumissionnaire <u>doit</u> posséder un site FTP pour le transfert sécurisé des fichiers à l'aide d'un contrôle d'autorisation protégé par mot de passe.	
O4	Le soumissionnaire <u>doit</u> disposer d'employés possédant au moins cinq (5) ans d'expérience <u>combinée</u> en édition de volumes géoscientifiques canadiens similaires spécialisés en : <ul style="list-style-type: none">- géologie du substratum rocheux et/ou- géologie de surface et/ou- géophysique et/ou- géochimie et/ou- géochronologie et/ou- sédimentologie et/ou- pergélisol. Note : Des références <u>doivent</u> être fournies sur demande pour confirmer l'information fournie.	
O5	Le soumissionnaire <u>doit</u> posséder un employé possédant au moins deux (2) ans d'expérience dans la traduction de résumés techniques géoscientifiques (anglais/français) et/ou d'articles spécialisés en : <ul style="list-style-type: none">- géologie du substratum rocheux et/ou- géologie de surface et/ou- géophysique et/ou- géochimie et/ou- géochronologie et/ou- sédimentologie et/ou- pergélisol. Note : Des références <u>doivent</u> être fournies sur demande pour confirmer l'information fournie.	



1.2 CRITÈRES TECHNIQUES COTÉS

RNCan utilisera les critères ci-après pour évaluer chaque proposition qui satisfait à tous les critères obligatoires.

Les propositions doivent obtenir le minimum de points indiqué pour l'ensemble des critères cotés afin de pouvoir être jugées conformes aux critères techniques cotés; les propositions n'obtenant pas le minimum de points requis seront jugées non conformes.

Les propositions seront évaluées en fonction des critères suivants :

Critère	Exigences cotées	Répartition des points	Maximum de points	No de page de la proposition
C1	<u>Exemples de projets fournis dans C1.</u>	Chaque projet = Maximum de 14 pts ----- 2 points pour chaque domaine traité dans le projet. Par exemple : un projet qui n'a couvert/abordé que 3 domaines (géologie du substratum rocheux, géologie de surface et géochimie) recevra 6 points.	42	
C2	<u>Expérience du soumissionnaire en traduction (O5)</u>	2 points par année pour toute année excédant les 2 obligatoires.	18	
Total des points cotés en points disponibles			60	

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES



Question n° 1 : Vous n'avez pas demandé de curriculum vitae, de références ou de liste de publications pour les soumissionnaires et leurs ressources. Cela signifie-t-il que vous n'en voulez pas?

Réponse n° 1 : Les curriculum vitae sont habituellement recommandés pour valider l'expérience, mais ils ne sont pas obligatoires. D'autres formats d'expérience démontrable (choix du format par le soumissionnaire) peuvent être fournis, dans la mesure où ils justifient l'expérience du soumissionnaire et de ses ressources. Les références doivent être fournies sur demande car elles peuvent être contactées pour la validation des critères O4 et O5. Les changements sont reflétés dans les critères d'évaluation ci-dessus. Une liste de publications n'est pas obligatoire, car c'est aux soumissionnaires de choisir la façon dont ils prévoient fournir des exemples de projets détaillés.

Question n° 2 : Dans la section 7.5.2 (Option de prolongation du contrat), l'énoncé « dans les mêmes conditions » signifie-t-il qu'aucune augmentation du tarif n'est permise pendant les périodes d'option?

Question révisée n° 2 : Dans la section 7.5.2 (Option de prolongation du contrat), l'énoncé « dans les mêmes conditions » signifie-t-il qu'aucune augmentation du tarif n'est permise si RNCan décide d'exercer les périodes d'option?

Réponse 2 : Oui, c'est exact. Si RNCan décide d'exercer la ou les périodes d'option, aucune augmentation du tarif horaire n'est permise. Le tarif horaire soumis avec la ou les périodes d'option dans le formulaire de proposition financière est le tarif applicable, si on exerce la ou les périodes d'option.